

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 8, JUIN 2015

LÉGISLATURE 2013-2016

DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 7** Modification partielle du PAZ et du RCCZ
- 10** Nouvelle organisation scolaire 2015/2016
- 14** Direction des écoles primaires
- 24** Comptes communaux



Photo: David Zuber



Assemblée primaire communale 2015

RENDEZ-VOUS LE 15 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 15 juin 2015 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 15 décembre 2014
2. Comptes de l'exercice 2014
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Statuts de l'Association des Ecoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône (AEPORG)
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
4. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ)
Adaptations à la mensuration officielle et au cadastre forestier
 - ◀ Présentation
 - ◀ Traitement des oppositions
 - ◀ Approbation du PAZ
5. Rapport des Chefs de Départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

LA CEINTURE ET LES BRETELLES...

La machine étatique et plus précisément étatico-juridique s'emballe. Elle produit de plus en plus de lois, d'ordonnances, de règlements, de directives, de prescriptions et de contraintes en tout genre qui compliquent singulièrement notre quotidien.

PLUS RIEN N'EST SIMPLE !

Pour des questions de formes, l'autoroute au travers de Finges doit être remise à l'enquête publique. Le dossier a tellement voyagé dans les bureaux qu'entre temps, les lois et ordonnances ont changé. Berne impose sa mise à jour. Afin de préserver les terres, l'autorisation de construire pour une petite station électrique de 3 x 5 m, en zone agricole, est aujourd'hui décidée par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire. Afin de vous éviter l'eau à la cave, la mise à l'enquête publique pour la pose d'une isolation de façades, sur votre maison située en zone modérément inondable, va entraîner l'obligation d'une étude des risques d'inondation et des propositions d'assainissement. Pour protéger la flore et la faune, le projet d'un captage destiné à fournir de l'eau potable va déboucher sur l'analyse d'un concept de gestion des eaux de toute la vallée concernée par le cours d'eau. Afin de protéger votre ouïe, la mise en œuvre d'un plan d'affectation détaillé (PAD), en zone à bâtir, va entraîner une étude de bruit alors que sans le PAD, rien n'aurait été demandé. Les services de l'Etat pourront s'accorder sur la nécessité de réaliser un projet, une place de dépôt temporaire de matériaux par exemple, mais ne pourront s'accorder sur son emplacement, car chacun s'attachera à faire appliquer sa législation à la lettre.

Dans le registre de la sécurité, le canton a établi les cartes de dangers naturels sur l'ensemble du territoire valaisan. Les mesures correctrices, pour Chalais et Réchy, coûteront plusieurs millions de francs. A défaut, les nouvelles constructions seront fortement pénalisées voire interdites, dans les zones déclarées à risque. Les cours d'eau ont aussi attiré l'attention des fonctionnaires. Des espaces vierges de construction, de plusieurs mètres de part et d'autre de leur lit devront donc leur être réservés et il est préconisé de remettre à l'air libre ceux qui ont été mis sous tuyaux. Ces mesures ajoutées à la WEBER et à la LAT mettent à mal nos zones à construire.

Dans le registre du social, on a souhaité professionnaliser les anciennes Chambres pupillaires, ce qui a conduit à leur régionalisation. Résultat, une explosion des coûts et, sous prétexte de protection des données, les communes n'ont plus le droit de connaître les personnes pour qui elles payent. Les charges salariales des homes et des crèches ne cessent de

croître, corollaire des exigences en matière de formation du personnel auxiliaire. A la demande d'engager une personne bénéficiant de l'aide sociale pour sécuriser un passage piéton, il est répondu par une critique du concept de signalisation du quartier concerné.



Alain Peruchoud

On a le sentiment aujourd'hui que plus rien ne peut être laissé au hasard. Tout doit être complètement maîtrisé. A l'instar d'un jeu de domino, chaque question en entraîne une autre. Pour répondre à la première, il faut absolument s'assurer que toutes les autres aient reçu leur réponse. Chaque service étatique s'applique, à grand renfort de juristes, à défendre son pré carré sans concession et à se protéger contre tous les risques potentiels. La pesée d'intérêt et le pragmatisme n'ont plus cours. Il vaut mieux ne rien entreprendre plutôt que risquer de faire une erreur. Conséquence directe, les dossiers n'avancent plus et nous dépensons une énergie folle pour vaincre toutes les embûches qui se multiplient, à l'image des cellules cancéreuses. Cela se traduit par des frais d'études excessifs et des mesures d'accompagnement souvent plus complexes à réaliser que le projet lui-même.

Cette situation devient très pénible pour les autorités locales miliciennes et il est à craindre que si le bon sens et le pragmatisme ne reprennent pas rapidement le dessus, elle pousse à la désobéissance et à la triche.

La ceinture et les bretelles, évidemment, cela rassure. Les pantalons ne risquent plus de tomber. Mais lorsqu'il est urgent de les baisser et que la ceinture se resserre alors que les bretelles se tendent, du coup, cela affole !

Procès-verbal

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 92 citoyennes et citoyens.

La convocation de cette assemblée a été affichée au pilier public, publiée au Bulletin Officiel N° 47 du 21 novembre 2014, puis relayée par l'intermédiaire du «CHALAIS-Infos» N° 6 - Décembre 2014.

Le Président relève que pour l'approbation du budget communal, la présence de l'Organe de contrôle n'est pas nécessaire, ni imposé par la loi.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour, repris ci-dessous, et propose deux scrutateurs officiels, soit MM. François HUGO et Georgy ANTILLE, qui sont acceptés par l'Assemblée.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 16 juin 2014
2. Présentation du budget 2015
3. Rapport des Chefs de Départements
4. Divers

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16 JUIN 2014

Le protocole a été publié intégralement dans le «CHALAIS-Infos» N° 6.

Sa lecture n'est pas demandée; il est approuvé sans modification.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

M. Alain PERRUCHOUD débute par le rapport présidentiel traditionnel et fait un tour d'horizon rapide des événements et dossiers de l'année.

Il présente les procédures en cours pour les modifications du plan de zone Télécabine/Fontany et les informations sur les résidences touristiques relatées par la presse, la réfection complète des commandes de la station de traitement de l'eau potable aux Planards, le processus de remplacement des installations du téléphérique Chalais-Briey-Vercorin, les travaux en cours des commissions communales qui étudient les modifications des taxes des Services publics, des taxes touristiques, la constitution d'une AGGLO Valais Central qui devrait permettre l'amélioration des liaisons de transports publics sur la rive gauche entre Sierre et Sion, ainsi que le projet intercommunal de construction d'un EMS à Venthône.

En seconde partie, M. Alain PERRUCHOUD passe tout d'abord en revue les chiffres globaux.

A la fin de cet exercice, la dette communale devrait être réduite à env. 9,3 millions.

Il apporte quelques précisions quant aux détails des rubriques comptables et des modifications substantielles qui ont été apportées par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013 (PM Sierre, AIPEA, Espaces de jeux, Soins de longue durée, STEP de Granges, LAT).

Le Président présente ensuite les investissements prévus pour 2015 et publiés intégralement dans le «CHALAIS-Infos» N° 6 en les localisant, un par un, sur la carte de la commune et en expliquant, de manière détaillée, les travaux projetés.

En conclusion, il communique le plan financier pluriannuel qui montre l'évolution future prévisible de la situation financière de la Commune de Chalais sur les années 2016 à 2019. Ce budget prévisionnel présume d'une marge d'autofinancement d'env. 2 millions de francs par an et d'un endettement qui devrait avoisiner 7,7 millions à fin 2019.

	Fonctionnement	Investissement
Charges / Dépenses	Fr. 11'994'254.-	Fr. 1'749'460.-
Revenus / Recettes	Fr. 14'006'966.-	Fr. 100'000.-
Marge d'autofinancement	Fr. 2'012'712.-	
Amortissements comptables	Fr. 1'689'000.-	
Excédent de revenus	Fr. 323'712.-	
Investissements nets		Fr. 1'649'460.-
Excédent de financement	Fr. 363'252.-	

Mme Jeanine BISCHOFF constate que le panneau d'affichage public qui se trouvait près de la Maison bourgeoise de Vercorin, au centre du village, a été déplacé au téléphérique. Ce déplacement dans ce lieu moins bien centré ne lui paraît pas judicieux et elle suggère de trouver un meilleur emplacement.

A la demande de M. Luigi GUGLIELMAZZI, le Président répond que le projet de turbinage est prévu en partenariat avec Sierre-Energie SA qui est mandaté pour la construction et la promotion. La commune n'a aucun investissement à effectuer; elle est rémunérée sur la base de l'énergie produite (2 ct/kWh) et d'une part de 50 % des bénéfices de la vente de l'énergie.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2015 à l'unanimité.

3. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Olivier HUGO débute par la présentation des investissements en cours (parking du Fuidjou à Chalais, amélioration de la route de Tracuit à Vercorin, PAD Fontany/Télécabine/Hârro, circulation à l'entrée du parking de la télécabine).

Il relève tout spécialement la réalisation de l'abri de bus à Vercorin ; il remercie MM. Edmond THEODOLOZ, Gilles & Yves SOLDATI qui ont initié ce projet et contribué à sa réalisation.

Il rappelle les objectifs visés par la mise en place des navettes gratuites à Vercorin et mentionne les ajustements d'horaires ainsi que la prolongation de la ligne des Liches jusqu'à la fin de la piste de ski du bisse.

Il insiste sur l'interdiction de stationner des véhicules près du réservoir afin de permettre aux navettes de tourner sans trop de manœuvres.

Mme Cosette PRODUIT axe sa présentation sur son dicastère de l'aide sociale. Elle mentionne tout d'abord les buts (garantie du minimum vital, encouragement à la responsabilité individuelle et à l'autonomie, promotion de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle), puis relève les statistiques des dépenses d'aide sociale qui, au niveau communal, ont triplé en l'espace de 10 ans.

Cette situation difficile se retrouve au niveau cantonal et suisse ; 1/3 des personnes aidées ont moins de 18 ans, puis ce sont les personnes entre 50 ans et la retraite qui sont plus touchées par ces problèmes.

En 2014, on dénombre 39 situations de détresse pour un montant d'env. Fr. 180'000.--.

Son deuxième sujet aborde des modifications induites par la mise en application de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. L'acceptation du concordat HARMOS conduit à l'obligation de l'école enfantine dès l'âge de 4 ans (à mi-temps) et l'entrée dans le cursus scolaire va progressivement s'adapter pour réunir, dès 2017-2018, les enfants nés entre le 1er août 2012 et le 31 juillet 2013.

Mme Cosette PROUIT termine par la présentation détaillée du projet « Cohabiter » qui prévoit d'intensifier l'intégration dans la vie communautaire.

Elle remercie et présente Mmes Béatrice ZUFFEREY et Slobodanka JANKOVIC, 2 marraines culturelles qui se sont déjà inscrites et qui seront les personnes de contact pour faire découvrir aux nouveaux arrivants les merveilles de notre commune et de ses habitants.

M. Cédric RUDAZ précise l'état d'avancement des travaux (Déchetterie des Etreys, Cimetière de Chalais, Eclairage public Entrée Ouest du village de Réchy, Route de Chippis, Rue des Hârro et Sentiers didactiques).

Il présente ensuite la complexité des opérations liées à une PME intercommunale, le Triage forestier du Vallon, tributaire des lois et règlements, qui doit également faire face aux défis ordinaires d'une entreprise (tâches et responsabilités, concurrence, sécurité, salaires, pérennité, diversification, innovation, etc.).

Le Triage forestier intercommunal, c'est aussi 14 collaborateurs, 4'535 ha de forêts à entretenir, 8 communes et bourgeoisies partenaires, 2,7 millions de produits pour 2,5 millions de charges.

M. Pascal VEILLON débute sa présentation par la réorganisation du service des constructions et mentionne l'implication plus importante de la Commission ad hoc, ainsi que les tâches qui lui sont confiées.

Il poursuit par les animations proposées à Vercorin. Si pour l'été VercoJazz crée l'événement, il manque un grand rendez-vous pour la saison d'hiver.

Pour combler ce vide, un projet du plus long slalom du monde «Le défi des 300 » est en recherche de sponsors ; il pourrait avoir lieu en mars 2015.

Il signale la dernière étape avant la mise à l'enquête publique d'une piste VTT Vercorin-Réchy avec ses multiples complications (opposition/chantage de Pro Natura, Croisement des sentiers pédestres et routes carrossables, etc.).

Il termine son rapport par l'annonce de la naissance de son fils Samuel, le 21 novembre 2014.

5. DIVERS

Dans les divers, M. Alain PERRUCHOU, Président, revient sur les demandes de garantie des prêts communaux à la société de la Télécabine de Vercorin et relève l'analyse effectuée par une commission ad hoc qui démontre les différentes possibilités et les conclusions proposées et acceptées par les parties (éviter les frais inutiles sans augmentation des garanties, tout nouvel engagement bancaire porté à la connaissance du Conseil communal, renforcer le contrôle et suivi financier par la présentation d'information privilégiée de la direction, permettre l'inscription d'une garantie hypothécaire en cas de libération d'un rang ou d'endettement excessif).

Il signale également qu'une étude de l'impact économique de la Télécabine sur la commune est inscrite dans la liste des travaux de l'HES-SO.

Mme Martine LOPPART demande comment sont traités les déchets verts et si les habitants peuvent aller chercher du

compost ?

M. Cédric RUDAZ informe que les déchets sont broyés sur place et compostés. Il profite pour signaler que des adaptations seront mises en œuvre au 1er trimestre 2015, car les volumes traités sont en constante augmentation et des entreprises utilisent également les installations de la Déchetterie intercommunale des Etreys, alors qu'elles devraient traiter elles-mêmes leurs déchets. Des solutions doivent être trouvées pour solutionner ces problèmes (carte d'accès, balance, surveillance accrue, etc.).

Mme Violette WAGENBLAST demande quand les aménagements des alentours de l'immeuble « La Postale » seront enfin terminés.

Le Président reconnaît qu'il y a quelques retards, spécialement dus à l'obligation d'une nouvelle mise à l'enquête publique pour le rétrécissement de la route au Sud qui deviendra un passage piétonnier.

Mme Johanne COTE s'étonne de la présence de déchets verts et certains autres déchets fâcheux (clous) dans les alentours de la Chapelle du Bouillet.

Nos collaborateurs des Travaux publics élimineront ces déchets et une intervention sera faite auprès du Triage forestier du Vallon et de l'Etat du Valais.

M. Christophe PERRUCHOU voit toutes les règles et obligations à suivre; il tire son chapeau aux membres du Conseil pour leur abnégation et le temps consacré à ce «sacerdoce».

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'Assemblée à 21 h 40.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et présente d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Aménagement du territoire

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ

La commune de Chalais a décidé de réaliser une modification partielle du PAZ et du RCCZ pour l'ensemble du territoire communal afin de tenir compte de l'actualisation du cadastre forestier homologué en 2009 et de la mensuration officielle à Chalais et Briey.

L'ESSENTIEL DU PROJET

Deux autres modifications ont été intégrées à cette modification partielle du PAZ et du RCCZ : l'une concerne le téléphérique Chalais-Vercorin et l'autre les prairies et pâturages secs (PPS). C'est la procédure simplifiée, fixée selon les articles 34 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT) qui est applicable pour cette modification partielle du PAZ et du RCCZ.

Le dossier a été soumis aux différents services cantonaux pour consultation le 6 juin 2014. L'Etat du Valais nous a remis ses remarques le 15 septembre 2014 et les modifications demandées ont été apportées au dossier.

A la suite de la mise à l'enquête publique dans le bulletin officiel du 6 mars 2015, le bureau technique ainsi que des représentants de la commune ont organisé deux soirées d'information les mercredis 11 et 18 mars 2015 de 17h00 à 18h00 afin de renseigner au mieux la population.

Deux oppositions ont été déposées dans les délais. Une séance de conciliation a été organisée pour entendre les arguments des opposants.

PÉRIMÈTRE DE LA MODIFICATION ET EXPLICATIONS

La modification partielle du PAZ de la commune de Chalais touche les zones à bâtir des villages de plaine de Chalais et Réchy, ainsi que les villages de montagne de Briey et de Vercorin.

1. L'adaptation du PAZ au parcellaire de la mensuration concerne les villages de Chalais, Réchy et Briey comme l'exemple ci-après. Vercorin n'est pas touché par cette modification.

ACTUELLEMENT**ADAPTÉ**

2. Adaptation du PAZ au cadastre forestier aux villages :

- Chalais : uniquement dans la zone de la déchetterie
- Briey : la zone à bâtir suit la limite de la forêt
- Vercorin : quelques adaptations à la nouvelle aire forestière

Avec l'introduction du cadastre forestier, l'aire forestière (en vert) a avancé sur la zone à bâtir ou reculé de la zone à bâtir (en rose). Le principe pour l'actualisation des plans est d'adapter au mieux les plans à la situation du terrain et ne pas étendre la zone à bâtir.

Principes pour l'actualisation des plans : adapter au mieux les plans à la situation du terrain :

a) en cas de recul de la forêt :

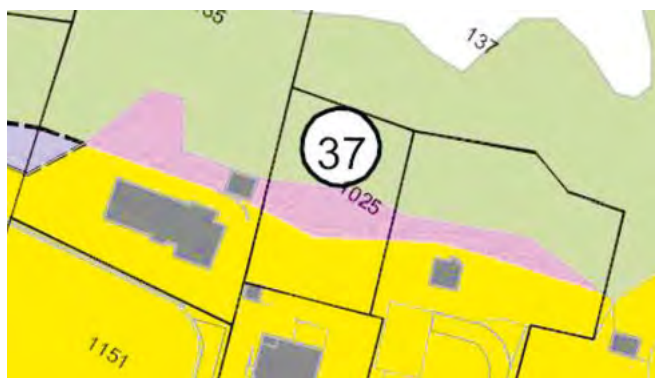
- affectation en zone agricole,
- sans affectation,
- affectation en zone à bâtir, lorsque le solde des parcelles concernées sont déjà construites et/ou affectées en zone d'habitat résidentiel chalet 0.20,

b) en cas d'avancée de la forêt :

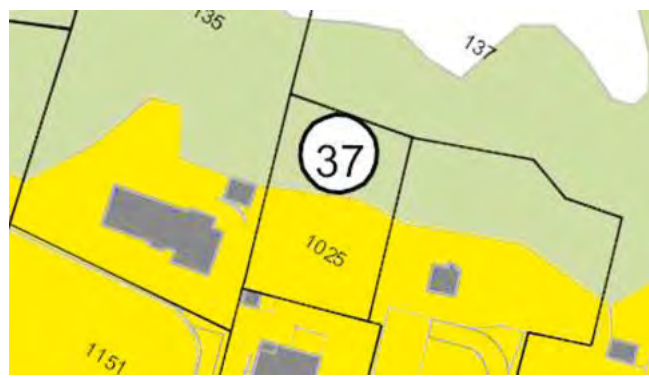
- suppression de la zone à bâtir concernée, affectation de la surface en aire forestière.

Des modifications supplémentaires touchant le PAZ et le RCCZ ont été identifiées et intégrées comme la ligne du téléphérique, zone de protection de la nature et prairies et pâturages secs.

ACTUELLEMENT



ADAPTÉ



MODIFICATION D'ARTICLES DU RCCZ

Les articles suivants seront ajoutés au RCCZ :

Sous « Alignement » (article 16)**Article 16a**

Téléphérique

¹ Toute nouvelle construction ou modification de construction à proximité immédiate du profil d'espace libre du téléphérique devra également faire l'objet d'une analyse de risque et obtenir l'approbation de l'exploitant responsable de la remontée mécanique.

Sous « Zones des mayens » (art. 52) compléments alinéa 7**Art. 52, al. 7**

⁷ Dans le cas de chevauchement entre une zone des mayens et une zone de protection de la nature reconnue d'importance nationale ou protégée par le droit cantonal, les buts de protection se référant aux zones de protection de la nature (art.55. Zones de protection de la nature et du paysage) doivent être respectés prioritairement. Dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, les autorités compétentes consultent le Service en charge de la protection de la nature et du paysage pour les aspects touchant à la protection de la nature. La renonciation à certaines formes d'utilisation donne droit à des indemnités, sur la base d'un contrat d'exploitation entre l'exploitant et les services de l'Etat concernés.

Sous « Zones agricole et viticole » (art. 53) compléments alinéa 8**Art. 53 al. 8**

⁸ Dans le cas de chevauchement entre une zone agricole et une zone de protection de la nature d'importance nationale ou protégée par le droit cantonal, les buts de protection se référant aux zones de protection de la nature (art.55. Zones de protection de la nature et du paysage) doivent être respectés prioritairement. La renonciation à certaines formes d'utilisation donne droit à des indemnités, sur la base d'un contrat d'exploitation entre l'exploitant et les services de l'Etat concernés.

Sous « Zones agricoles protégées » (art. 54) compléments alinéa 9**Art. 54, al. 9**

⁹ Dans le cas de chevauchement entre une zone agricole protégée et une zone de protection de la nature d'importance nationale ou protégée par le droit cantonal, les buts de protection se référant aux zones de protection de la nature (art.55. Zones de protection de la nature et du paysage) doivent être respectés prioritairement. La renonciation à certaines formes d'utilisation donne droit à des indemnités, sur la base d'un contrat d'exploitation entre l'exploitant et les services de l'Etat concernés.

Sous « Zones à protéger » (article 55)

Article 55, al. f: Zone de protection nature et paysage d'importance nationale (IFP 7551)

¹ Les prairies et pâturages secs d'importance nationale doivent être protégés et entretenus dans le but de conserver une flore et une faune spécifique, de même que les éléments écologiques indispensables à leur existence, ainsi que les particularités, les structures et la dynamique propres aux prairies et pâturages secs, tel que spécifié par la législation fédérale et cantonale en la matière.

² Les conditions d'exploitation, respectivement les conditions d'entretien des prairies et pâturages secs, doivent être conformes aux exigences légales en la matière et sont spécifiées au moyen de contrats entre, d'une part, l'Etat et, d'autre part, l'exploitant (ou le propriétaire) concerné. En dernier lieu et si nécessaire, l'Etat conclut des contrats avec la commune. Des indemnités peuvent être versées pour la renonciation à certaines formes d'utilisation.

³ Aucune construction ni installation ni aucune modification de terrain qui contreviendrait aux buts de la protection, n'est admis.

QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE :

Acceptez-vous la modification partielle du PAZ et du RCCZ sur le territoire de la commune de Chalais ?

◀ Olivier Hugo, Conseiller communal

Organisation scolaire

NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE 2015/2016

Suite à l'adoption de la loi sur l'enseignement primaire LEP par le Grand Conseil, le concordat HarmoS entrera en vigueur le 1^{er} août 2015. Celui-ci entraînera de nombreux changements, autant pour les centres scolaires que pour les parents, dans l'organisation de la journée scolaire.

Le département a décidé de faire disparaître les termes « école enfantine » et « maître/esse d'école enfantine » de tous ces documents pour être remplacés par « 1^{er} cycle » et « enseignant/e du 1^{er} cycle ». Ces modifications seront effectives dès la rentrée scolaire 2015/2016.

	Anciennement	Nouvellement
Cycle 1	1EE	1H
	2EE	2H
	1P	3H
	2P	4H
Cycle 2	3P	5H
	4P	6H
	5P	7H
	6P	8H
Cycle 3 ou secondaire I / CO	1CO	9CO
	2CO	10CO
	3CO	11CO

H = HarmoS



Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, nous avons dû procéder à une réorganisation de la semaine d'école. Nous vous communiquons désormais les nouveaux horaires.

HORAIRES DU CENTRE SCOLAIRE DE CHALAIS

Horaire 1H (1 ^{ère} enfantine)		
	Matin 8h45 à 11h15	Après-midi 13h30 à 16h00
Lundi	x	congé
Mardi	x	congé
Mercredi	congé	congé
Jeudi	x	congé
Vendredi	x	congé

Horaire 2H (2 ^{ème} enfantine)		
	Matin 8h45 à 11h15	Après-midi 13h30 à 16h00
Lundi	x	x
Mardi	x	x
Mercredi	congé	congé
Jeudi	x	x
Vendredi	x	x

Les élèves des classes 1H à 8H ont 15 minutes de récréation le matin et 15 minutes l'après-midi.

Horaire 3H (1 ^{ère} primaire) avec un horaire alterné			
	Matin		Après-midi
	8h00 à 11h15	9h00 à 11h15	13h30 à 16h00
Lundi	Groupe 1	Groupe 2	x
Mardi	Groupe 2	Groupe 1	x
Mercredi	Groupe 1 jusqu'à 10h15	Groupe 2	congé
Jeudi	Groupe 1	Groupe 2	x
Vendredi	Groupe 2	Groupe 1	x

Horaire 3H-4H (1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaire) classe à deux degrés avec un horaire alterné			
	Matin		Après-midi
	8h00 à 11h15	9h00 à 11h15	13h30 à 16h00
Lundi	4H	3H	x
Mardi	3H	4H	x
Mercredi	4H jusqu'à 10h15	3H	congé
Jeudi	4H	3H	x
Vendredi	3H	4H	x

Horaire 4H (2 ^{ème} primaire)		
	Matin 8h45 à 11h15	Après-midi 13h30 à 16h00
Lundi	x	x
Mardi	x	x
Mercredi	8h00 à 11h15	congé
Jeudi	x	x
Vendredi	x	x

Horaire 5H à 8H (3 ^{ème} à 6 ^{ème} primaire)		
	Matin 8h00 à 11h15	Après-midi 13h30 à 16h00
Lundi	x	x
Mardi	x	x
Mercredi	x	congé
Jeudi	x	x
Vendredi	x	x

HORAIRES DU CENTRE SCOLAIRE DE VERCORIN

Horaire 1H (1 ^{ère} enfantine)		
	Matin 8h05 à 11h35	Après-midi 12h40 à 14h20
Lundi	x	congé
Mardi	x	congé
Mercredi	congé	congé
Jeudi	x	congé
Vendredi	congé	congé

Horaire 2H (2 ^{ème} enfantine)		
	Matin 8h05 à 11h35	Après-midi 12h40 à 14h20
Lundi	x	x
Mardi	x	x
Mercredi	congé	congé
Jeudi	x	x
Vendredi	x	congé

Horaire 3H (1 ^{ère} primaire)		
	Matin 8h05 à 11h45	Après-midi 12h40 à 14h10
Lundi	x	congé
Mardi	x	x
Mercredi	x	congé
Jeudi	x	x
Vendredi	x	jusqu'à 13h35

Horaire 4H (2 ^{ème} primaire)		
	Matin 8h05 à 11h45	Après-midi 12h40 à 14h10
Lundi	x	x
Mardi	x	congé
Mercredi	x	x
Jeudi	x	congé
Vendredi	x	jusqu'à 13h35

Horaire 5H à 8H (3 ^{ème} à 6 ^{ème} primaire)		
	Matin 7h55 à 11h40	Après-midi 12h40 à 14h05
Lundi	x	x
Mardi	x	x
Mercredi	x	x
Jeudi	x	x
Vendredi	x	jusqu'à 13h30

UAPE

Au vu des nouveaux horaires scolaires, le Conseil communal a décidé l'élargissement de l'ouverture de l'unité d'accueil (UAPE) aux après-midi, excepté les mercredis.

Je vous souhaite chers parents et chers enfants, un très bel été ensoleillé et plein d'agréables moments passés en famille.

◀ Cosette Produit, Conseillère communale

Bonnes nouvelles pour le tourisme

VERCORIN-CHALAIS EN MOINS DE 7 MINUTES

La piste de descente VTT de Vercorin à Chalais avance. Son tracé est définitif et les propriétaires des terrains traversés ont accepté le passage des vélos et le défrichage du sentier, ou sont en passe de le faire.

La commune a mis un montant de 60'000.- au budget des investissements pour sa réalisation. Les services de l'Etat ont été consultés. Après moult allers-retours entre eux et notre ingénieur Etufor SA pour des modifications et précisions, un préavis favorable a été donné. De même que Pro Natura, qui n'a rien eu à redire sur le projet en lui-même.

Dès que nous aurons les dernières signatures des propriétaires des parcelles, nous mettrons à l'enquête le tracé. A l'heure où vous lirez ces lignes, il est fort probable que ce soit déjà le cas. Espérons qu'aucun recours ne ralentira la réalisation de cette toute belle descente du genre...

SAM UNE MANNE SUPPLÉMENTAIRE DE 50'000.-

Le 15 janvier dernier, la BNS abandonnait le taux plancher de un Franc vingt pour un Euro. Bien qu'inéluctable à terme, cette action malmène notre tourisme déjà touché par la crise et la concurrence française et autrichienne. Nous sommes chers en Suisse pour les étrangers. Encore plus avec un Euro

faible. Mais pour les Helvètes, les prix n'ont pas changé. Les étrangers plus fortunés sont aussi enclins à nous rendre visite. Nous devons donc faire les yeux doux à ces populations et leur donner envie de venir nous rencontrer en renforçant le lobbying.

Notre destination Sierre-Anniviers est déjà très active en Suisse et à l'étranger. Mais ses finances sont limitées. Alors, à circonstances exceptionnelles, moyens exceptionnels.

Afin d'augmenter la présence de Sierre-Anniviers dans les médias, le Conseil communal, ainsi que celui de la commune

d'Anniviers ont décidé de dégager des fonds additionnels. C'est ainsi que notre Conseil communal a engagé 50'000.- supplémentaires pour les saisons été 2015, hiver 2015/16 et été 2016, proportionnellement à ce que met la commune d'Anniviers. Sierre-Anniviers se retrouve ainsi avec un budget complémentaire de 400'000.-.



Nous devrions retrouver notre destination à la télévision avec «votre soirée sur la RTS vous est présentée par...», dans des émissions radio, des journaux romands et nationaux, sur Internet via les réseaux sociaux, et dans plusieurs médias étrangers à forte valeur ajoutée.

En parallèle, le Conseil d'Etat planche sur un projet de loi et cherche de nouveaux moyens pour venir en aide aux sociétés de remontées mécaniques valaisannes. Ces réflexions pourraient déboucher sur des subventions à la rénovation et au développement, nous relançant dans la concurrence avec les cantons et les pays limitrophes. En effet, ceux-ci subventionnent depuis longtemps leurs remontées mécaniques. Allez! rêvons un peu. A quand une liaison Vercorin-Grimentz-Zinal?

L'année scolaire touche à sa fin et il est temps de profiter de jours cléments pour prendre quelque repos bien mérité. Je vous souhaite de magnifiques vacances, des barbecues gargantuesques et beaucoup d'apéros au soleil et me réjouis de vous rencontrer sur les sentiers et les terrasses de la commune.

◀ Pascal Veillon, Conseiller communal



Organisation scolaire

DIRECTION DES ECOLES PRIMAIRES

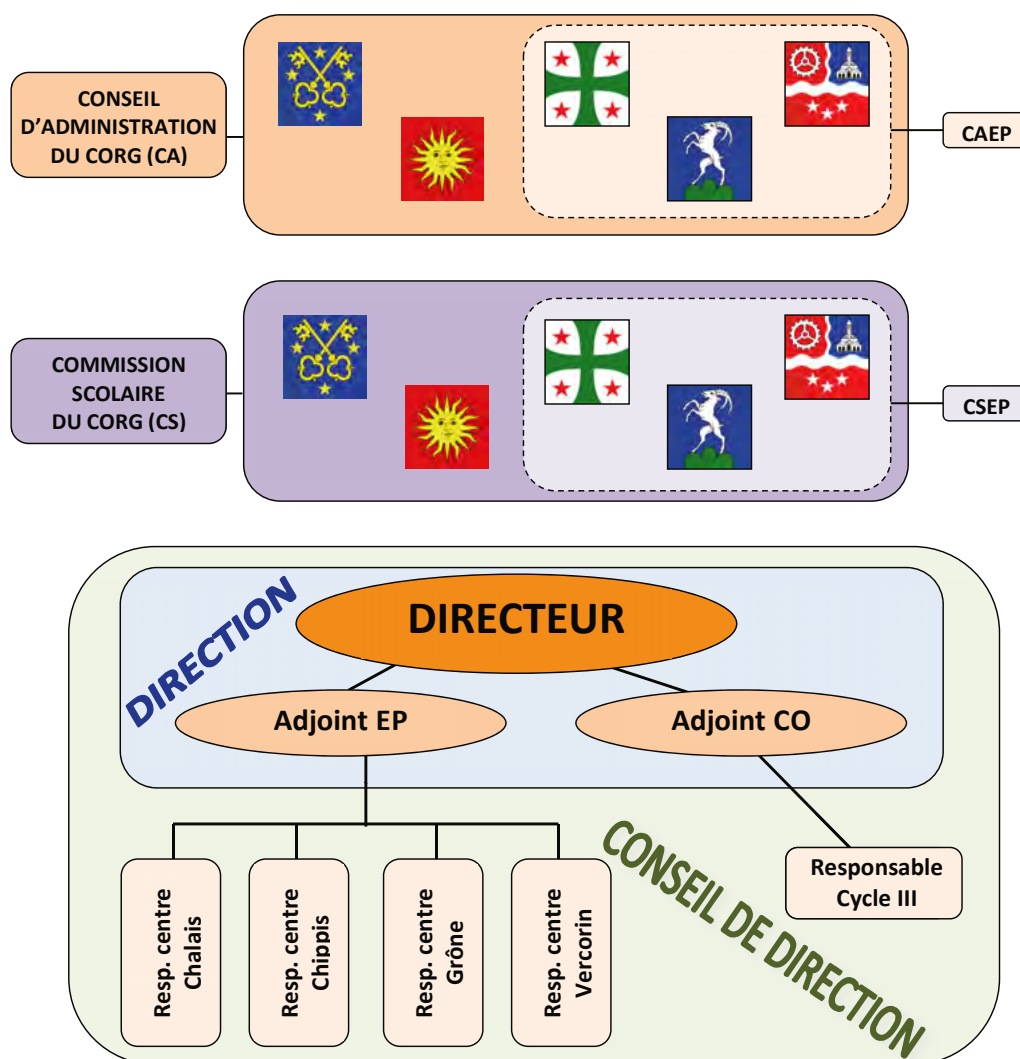
Afin de répondre aux nouvelles exigences légales découlant de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes, les communes sont dans l'obligation de mettre sur pied une direction des écoles primaires.

Les autorités de Chippis, Chalais et Grône ont choisi de se mettre ensemble pour tenter de limiter les coûts de l'opération et ont décidé d'intégrer leur direction commune des écoles primaires au sein de la direction du Cycle d'Orientation de Grône.

Pour régler les modalités de fonctionnement de cette nouvelle direction, une association, objet des statuts ci-dessous, doit être constituée, pour une durée limitée dans la mesure où une nouvelle organisation sera mise en place lorsque la salle polyvalente double, en construction à Grône, sera opérationnelle.

Pour la commune de Chalais, le coût supplémentaire engendré par cette nouvelle direction des écoles primaires s'élève à env. 80'000 francs.

ORGANIGRAMME



Association des Écoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône (AEPCORG)

STATUTS

I – DISPOSITIONS GENERALES

1. Bases légales

- Loi sur l'Instruction Publique du 4 juillet 1962 ;
- Loi sur les communes du 5 février 2004 ;
- Loi sur l'Enseignement primaire du 15 novembre 2013 ;
- Ordonnance concernant la Loi sur l'Enseignement Primaire du 11 février 2015 ;
- Loi sur le cycle d'orientation du 10 septembre 2009 ;
- Ordonnance concernant les structures suprarégionales du CO du 12 janvier 2011, modifié 2012 ;
- Loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel du 14 septembre 2011 ;
- Ordonnance sur le le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel du 20 juin 2012 ;
- Ordonnance concernant les directions des écoles de la scolarité obligatoire, y compris l'école enfantine du 20 juin 2012 ;
- Loi sur le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel du 14 septembre 2011 ;
- Ordonnance concernant le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel du 20 juin 2012 ;
- Ordonnance fixant le statut de la commission scolaire du 20 juin 2012 ;
- Le contrat de prestation entre le département et les communes du 23 avril 2013 ;
- Le cahier des charges de la direction de la scolarité obligatoire du 1^{er} septembre 2012.

2. Nom, siège

Sous la dénomination « Association des Écoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône » (désignée ci-après AEPCORG), il est constitué entre les communes de Chalais, Chippis, Grône, Lens et Sierre une association au sens des art. 60 et ss du CCS.

L'association a son siège à Grône.

3. But

L'Association a pour but d'assurer l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires de Chalais, Chippis et Grône, ainsi que du Cycle d'Orientation Régional de Grône conformément aux dispositions légales en vigueur.

4. Validité

La durée de ces statuts est fixée à 2 ans.

Dès 2017, les principes de ces statuts seront intégrés à la nouvelle convention du CORG qui doit être renouvelée.

II – ORGANISATION

5. Organes

Les organes de l'Association sont :

- Le Conseil d'Administration du CORG (désigné ci-après CA) ;
- Le Conseil d'Administration des Écoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône (désigné ci-après CAEP) ;
- La Commission Scolaire du CORG (désigné ci-après CS) ;
- La Commission Scolaire de l'école primaire formée des délégués des communes de Chalais, Chippis et Grône (désigné ci-après CSEP) ;
- La Direction de l'AEPCORG ;
- Le Conseil de Direction ;
- L'organe de révision.

6. Conseil d'Administration du CORG

6.1. Généralités

Le CA du CORG représente l'autorité politique de décision, selon la convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône, de 1985 et son avenant de 1989.

6.2. Attributions

En complément des attributions fixées par la convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône, de 1985 et son avenant de 1989, le CA :

- nomme les membres de la Direction de l'AEPCORG ;
- décide des sanctions disciplinaires à prendre, voire du licenciement, à l'encontre des membres de la Direction de l'AEPCORG ;
- soumettre les harmonisations aux exécutifs communaux.

6.3. Quorum

L'assemblée est valablement constituée si la majorité du CA est représentée.

7. Conseil d'Administration des EP des communes de Chalais, Chippis et Grône

7.1. Généralités

Le CAEP représente l'autorité politique de décision.

Il assume les responsabilités et les tâches qui lui sont confiées en lieu et place des communes associées.

7.2. Composition et désignation

Il se compose de 3 membres. Ses membres, désignés pour la durée d'une période législative, sont choisis parmi les Conseils Communaux et sont répartis comme suit :

- 1 pour la commune de Chalais,
- 1 pour la commune de Chippis,
- 1 pour la commune de Grône

Le président de la CSEP est invité à chaque séance.

Le CAEP est présidé par le président du CA du CORG ou par son vice-président lorsque le président n'appartient pas à l'une des communes de Chalais, Chippis et Grône.

Le secrétariat du CAEP est assuré par un membre du conseil de direction de l'AEPCORG désigné par le CAEP.

Le mandat du CAEP s'exerce jusqu'à la séance du CA qui suit les élections municipales.

7.3. Convocation

Le CAEP se réunit à la fréquence imposée par les circonstances, mais au minimum deux fois par année sur convocation du président.

Les séances se tiennent en principe au CORG.

7.4. Attributions

Les attributions du CAEP sont les suivantes :

- approuver le budget, les comptes et le bilan,
- nommer :
 - le président de la CSEP lorsque le président de la CS n'appartient pas à l'une des communes de Chalais, Chippis et Grône,
 - les responsables de centre des écoles primaires de Chalais, Chippis, Grône et Vercorin, sur proposition de la CSEP.
- proposer au CA la nomination de l'adjoint EP,
- proposer au CA des sanctions disciplinaires à prendre, voire du licenciement, à l'encontre de l'adjoint EP,
- désigner le personnel enseignant des écoles primaires pour engagement par le canton.

7.5. Quorum

L'assemblée est valablement constituée si la majorité du CAEP est représentée.

8. Commission scolaire du CORG

8.1. Généralités

La convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône, de 1985 et son avenant de 1989 restent en vigueur.

La CS assume pour le CO les responsabilités et les tâches qui lui sont confiées par l'Ordonnance fixant le statut de la commission scolaire du 20 juin 2012.

8.2. Attributions

En complément des attributions fixées par la convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône, de 1985 et son avenant de 1989, la CS :

- propose les membres de la Direction de l'AEPCORG ;
- propose des sanctions disciplinaires à prendre, voire du licenciement, à l'encontre des membres de la Direction de l'AEPCORG.

8.3. Quorum

L'assemblée est valablement constituée si la majorité de la CS est représentée.

8.4. Autres objets

Pour tous les autres objets relatifs à la CS, l'Ordonnance fixant le statut de la commission scolaire du 20 juin 2012 s'applique.

9. Commission scolaire des Écoles Primaires (CSEP)

9.1. Généralités

La CSEP assume pour les Écoles Primaires les responsabilités et les tâches qui lui sont confiées par l'Ordonnance fixant le statut de la commission scolaire du 20 juin 2012.

9.2. Composition

La CSEP se compose de 3 membres :

- 1 pour la commune de Chalais,
- 1 pour la commune de Chippis,
- 1 pour la commune de Grône.

Au moins un parent ayant un enfant fréquentant l'école des établissements concernés est représenté au sein de la commission scolaire.

Un représentant du personnel enseignant des degrés concernés et un membre de la direction d'école siègent au sein de la commission scolaire avec voix consultative.

Le Président du CA est invité à chaque séance.

9.3. Désignation

La CSEP se constitue elle-même à l'exception du président qui est nommé par le CA ou le CAEP, selon la commune qui préside le CA.

La CSEP est présidée par le président de la CS ou par son vice-président lorsque le président n'appartient pas à l'une des communes de Chalais, Chippis et Grône.

La présidence est assumée pour la période législative.

Les membres de la CSEP sont désignés par chaque commune faisant partie de l'Association. Ils sont aussi nommés pour la période législative. Le mandat de la CSEP s'exerce toutefois jusqu'à la séance du CAEP qui suit les élections municipales.

9.4. Convocation

La CSEP se réunit au moins 2 fois par année, sur convocation du président.

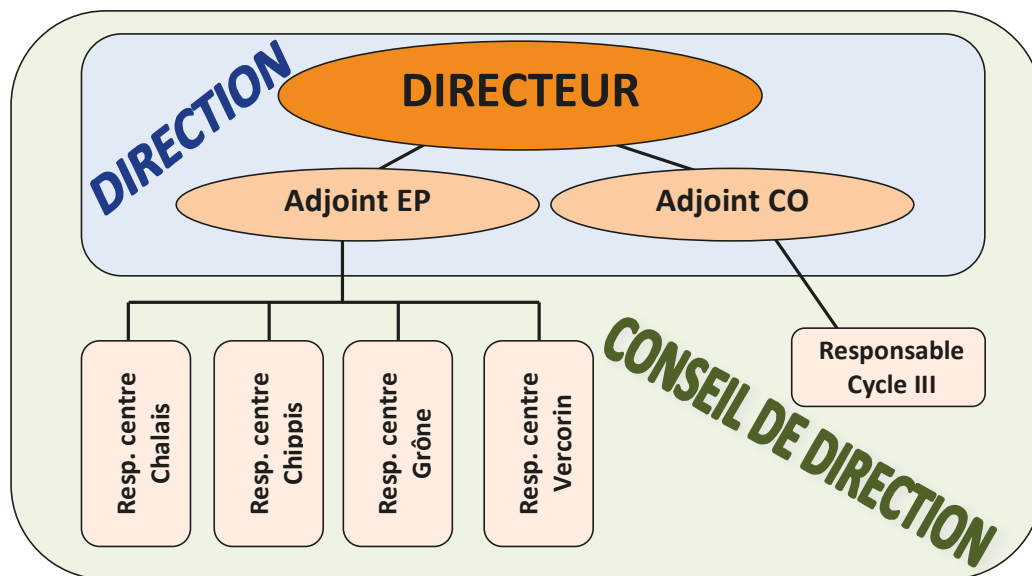
Chaque membre de la CSEP peut exiger du président, en indiquant les motifs, la convocation immédiate de la CSEP pour une séance.

9.5. Autres objets

Pour tous les autres objets relatifs à la CSEP, l'Ordonnance fixant le statut de la commission scolaire du 20 juin 2012 s'applique.

10. Direction et Conseil de direction de l'AEPCORG

10.1. Organigramme



10.2. Généralités

La Direction et le Conseil de direction de l'AEPCORG sont chargés d'accomplir les tâches pédagogiques, administratives et de proximité qui leur sont confiées par le Département, par le CA et par le CAEP, dans le respect des lois et des directives en vigueur. Ils assument notamment la responsabilité générale des écoles qui leur sont confiées.

10.3. Composition

La Direction est composée :

- du (de la) directeur/trice de l'AEPCORG,
- de l'adjoint (e) de direction du cycle d'orientation,
- de l'adjoint (e) de direction des écoles primaires.

Le Conseil de direction est composé :

- de la direction de l'AEPCORG,
- du responsable de centre de l'école primaire de Chalais,
- du responsable de centre de l'école primaire de Chippis,
- du responsable de centre de l'école primaire de Grône,
- du responsable de centre de l'école primaire de Vercorin,
- du responsable cycle III.

Si le directeur de l'AEPCORG est issu du CO, l'adjoint EP assume le remplacement du directeur et porte le titre de sous directeur/trice de l'AEPCORG.

Inversement, si le directeur de l'AEPCORG est issu de l'EP, l'adjoint CO assume le remplacement du directeur et porte le titre de sous directeur/trice de l'AEPCORG.

L'adjoint CO peut cumuler la tâche de responsable cycle III.

10.4. Désignation

Les membres de la Direction et le responsable cycle III sont nommés par le CA, sur proposition de la CS.

Les responsables de centre des écoles primaires sont nommés par le CAEP, sur proposition de la CSEP.

10.5. Convocation

La Direction se réunit au minimum 1 fois par mois.

Le Conseil de direction se réunit au minimum 4 fois par année.

10.6. Administration

La Direction et le Conseil de direction disposent d'un secrétariat mis à disposition par les autorités locales (CA et CAEP).

10.6. Administration

La Direction et le Conseil de direction disposent d'un secrétariat mis à disposition par les autorités locales (CA et CAEP).

10.7. Compétences

Les tâches et missions de la Direction et du Conseil de direction sont réglées par l'« Ordonnance concernant la direction des écoles de la scolarité obligatoire, y compris l'école enfantine » du 20 juin 2012.

Le cahier des charges déterminera les missions de proximité attribuées par l'autorité locale.

11. L'organe de révision

Le contrôle financier est exercé par l'organe de révision de la commune partenaire du CORG désigné par le CA selon un tournus établi pour une période législative.

L'organe de révision dressera un rapport écrit sur le bilan et les comptes annuels.

III – FINANCES ET PERSONNEL

12. Obligations financières

12.1. Charges du personnel

Les charges liées aux tâches pédagogiques, administratives et aux tâches de proximité du CORG attribuées au directeur de l'AEPCORG sont prises en charge par le CORG selon la convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône de 1985 et son avenant de 1989.

Les charges liées aux tâches pédagogiques, administratives et aux tâches de proximité des écoles primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône attribuées au directeur de l'AEPCORG sont prises en charge par les trois communes de Chalais, Chippis et Grône au prorata du nombre d'élèves.

Les charges liées aux tâches pédagogiques, administratives et aux tâches de proximité du CORG attribuées à l'adjoint CO sont prises en charge par le CORG selon la convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône de 1985 et son avenant de 1989.

Les charges liées aux tâches pédagogiques, administratives et aux tâches de proximité des écoles primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône attribuées aux responsables de centres des écoles primaires sont prises en charge par les trois communes de Chalais, Chippis et Grône au prorata du nombre d'élèves.

Les pluies diluviennes du début mai ont entraîné une pollution du réseau d'eau de Chalais et de Réchy mais aussi quelques glissements de terrain aux abords de la route de Vercorin



12.2. Charges scolaires des écoles primaires

Les communes de Chalais, Chippis et Grône sont responsables de leurs propres locaux scolaires qu'elles mettent à disposition de l'école primaire.

Les communes propriétaires assument :

- les frais de fonctionnement et d'investissement de son patrimoine mobilier et immobilier nécessaires à son fonctionnement,
- toute acquisition immobilière,
- les emprunts nécessaires,
- leur entretien,
- l'exploitation.

12.3. Charges scolaires du cycle d'orientation

La répartition des charges scolaires du CORG est définie dans la convention du Cycle d'Orientation Régional de Grône, de 1985 et son avenant de 1989.

13. Droit du personnel

Le droit applicable aux rapports de travail du personnel de l'AEPCORG est celui prescrit par la législation cantonale, soit notamment les dispositions de la « Loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement du deuxième degré général et professionnel » du 14 septembre 2011 et ses dispositions d'application.

IV – DISPOSITIONS FINALES

14. Approbation et arbitrage

Les présents statuts sont soumis à l'approbation des assemblées primaires des communes de l'association, du CA du CORG, et du Conseil d'Etat.

Les difficultés qui peuvent surgir dans l'interprétation ou l'application des présents statuts sont tranchés par le Conseil d'Etat.

15. Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par les assemblées primaires des communes de Chalais, Chippis, Grône, Lens et Sierre et dès la décision du Conseil d'Etat.

QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE :

Acceptez-vous les statuts de la nouvelle Association des Ecoles primaires de Chippis, Chalais, Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône ?

Une isolation performante améliorera le confort des clients et permettra des économies d'énergie au Creux-du-Lavioz



Les travaux en sous-sol sont parfois compliqués, comme ici, à la rue des Fermes, à Réchy



INFORMATIONS DIVERSES

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

LUNDI 8 JUIN 2015 À 19 H À LA MAISON BOURGEOISIALE DE VERCORIN

Accueil et enregistrement des participants dès 18 h 30.

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: decs-bourses@admin.vs.ch

Travaux publics

POUR LES GENERATIONS FUTURES

INTRODUCTION –

PAS D'OMELETTE SANS CASSER DES ŒUFS

Réfléchir à améliorer les prestations offertes à la population est une démarche logique pour les autorités et les collaborateurs attentifs au bien-être de notre collectivité. Bien entendu ceci en sus des travaux quotidiens effectués qui demandent, quelquefois, un investissement plus qu'à la normale tant la partie administrative et le non-respect prennent une part trop importante. Il est de mon, de notre devoir de sensibiliser au maximum la population chalaisarde aux impacts qu'engendre ce non-respect car notre volonté est réellement de permettre à nos générations futures de poursuivre leur vie dans les meilleures conditions environnementales. Le fait de trouver des solutions amène souvent à changer quelques habitudes. Essayons de comprendre le pourquoi de ces changements et la vie sera ainsi facilitée pour nous tous.

CE N'EST QU'UN AU REVOIR

Les 50'000.- prévu au budget des investissements 2015 permettront de faire un pas supplémentaire en matière d'économie d'énergie et respect de l'environnement. En effet, près de 50 points lumineux de l'ancienne génération « mercure » verront leur fin de vie. Sans compter que dans chaque projet d'amélioration routier et urbain, les points lumineux sont de manière systématique remplacés. L'évolution technologique s'est orientée vers le LED bien moins gourmand en électricité pour un rendement d'éclairage presque doublé. La technologie a permis aussi d'orienter l'éclairage sur les endroits au besoin et non parsemé l'ensemble du secteur. Ô Mercure, Merci tout de même de nous avoir montré le bon chemin pendant toutes ces années.



Route d'Itravers avec les points lumineux de l'ancienne génération

BOIRE UN VERRE C'EST.....MOINS CHER

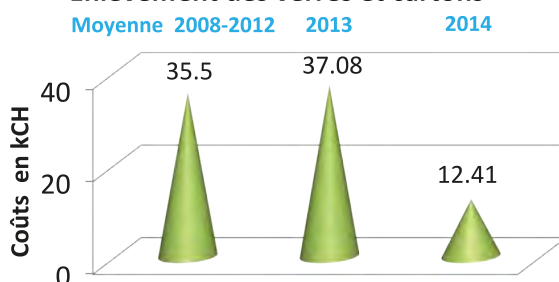
Un sujet qui a demandé passablement de réflexion est la récupération des cartons, poubelles et verres. Après avoir installé 2 bennes compactables supplémentaires (3 en tout) et changer la contenance des bennes à verres (plus grandes), nous pensions avoir résolu ou plutôt maîtrisé ces 2 parties. Surtout en matière de coût car les transports ont fortement baissé et les volumes par voyage augmentés. Eh bien non, est arrivé l'impact des nuisances liées :

- aux enclenchements répétés du système électromécanique des bennes et ce à des heures inadéquates.
- à la grandeur des bennes à verres qui occasionnent, à vide, des bruits conséquents
- aux couvercles des Moloks claquants lors de leur fermeture.



Centre de déchet de Vercorin avec l'ensemble des mesures prises

Enlèvement des verres et cartons



Le point commun à l'origine de ces nuisances sont les personnes non-respectueuses d'autrui qui amènent leurs déchets dans des plages horaires extraordinaires. Dans un premier temps, nous avons opté sur des solutions de sensibilisation et non de répression. Une horloge limitant la marche du compacteur, le caoutchoutage installé au fond des bennes à verre, l'isolation dans les couvercles des moloks et les panneaux de réglementation doivent, avec le bon sens de chacune et chacun, régler la procédure de réception des déchets.

CHANTIER, PLEIN GAZ

Il suffit de s'arrêter aux abords d'un chantier communal pour comprendre qu'une partie de notre argent sert aux améliorations constantes de nos infrastructures d'eau, égout et routière. Actuellement, bon nombre de travaux sont en cours et correspondent en tous points aux prévisions budgétaires 2015. Profitant de certaines opportunités de travaux privés ou autres, certains travaux arrivent sur la table en cours d'année et l'approche des autorités en la matière est d'utiliser cette synergie pour les réaliser.



Chantier de la route de Tracuit, cohabitation avec les riverains

ALLEZ LES VERTS !

Notre commune se doit de promouvoir les énergies renouvelables et je pense que là-dessus, il reste une grande marge de progression. Nous devons encourager nos citoyennes et citoyens à prendre en compte lors de rénovations ou constructions, l'aspect énergétique qu'apporte notre nature. Il est vrai, pas à n'importe quel prix, car l'intégration dans le paysage est importante. En matière de soutien, le canton tient des statistiques annuelles qui démontrent le mauvais élève que nous sommes. Une simple volonté de faire un clin d'œil supplémentaire à l'environnement. Peut-être que 2016 sera une année de nouveautés...



Installation photovoltaïque intégrée à Vercorin

CONCLUSION

Le facteur temps joue un rôle prépondérant dans l'avancement des dossiers et des démarches à mettre en place. Je fais tout simplement partie de la couche milicienne des politiques qui tentent tant bien que mal à conjuguer la vie familiale, professionnelle et publique. Ceci avec un grand plaisir, plein de satisfactions, quelques remerciements et de nombreuses critiques pour la plupart peu fondées. Garder la ligne et faire au plus proche de notre conscience pour le bien de tous sont mes maîtres mots.

Je tiens à vous souhaiter un bel été 2015 et profitez de moments avec vos familles.

◀ Rudaz Cédric, Vice-président

Exercice 2014

COMPTES COMMUNAUX

MESSAGE INTRODUCTIF

Le compte de l'Etat du Valais clôture l'exercice 2014 avec des résultats déficitaires. Il présente un excédent de charges de 83,9 millions et une insuffisance de financement de 84,2 millions. Les exigences constitutionnelles du frein aux dépenses et à l'endettement ne sont en conséquence pas respectées. En vertu de la décision du Grand Conseil du 16 décembre 2014, l'amortissement de ces découverts devra être prévu sur les années 2016 et 2017.

Au centre d'une zone euro affichant une croissance hésitante et face à un environnement économique mondial toujours caractérisé par un renforcement des divergences entre les différents pays, l'économie suisse a vécu une année 2014 relativement réjouissante, soutenue notamment par la consommation privée et le commerce extérieur des biens et services. Au niveau cantonal, la croissance observée globalement sur l'année doit avant tout son explication à la bonne tenue des exportations et du secteur de la construction.

RESULTATS

Les comptes 2014 de la Commune bouclent avec un résultat en baisse par rapport à l'exercice précédent et une marge d'auto-financement de 1.9 million de francs. Ce résultat est inférieur

aux prévisions budgétaires, notamment en raison du fait qu'à l'établissement du budget 2014, la provision pour pertes sur débiteurs n'était pas prévue.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement présente un total de revenus de 14.8 millions et de charges de 12.9 millions de francs. L'excédent de revenus a permis des amortissements ordinaires à hauteur de 1.7 million ou 10% de la valeur résiduelle des actifs.

CHARGES

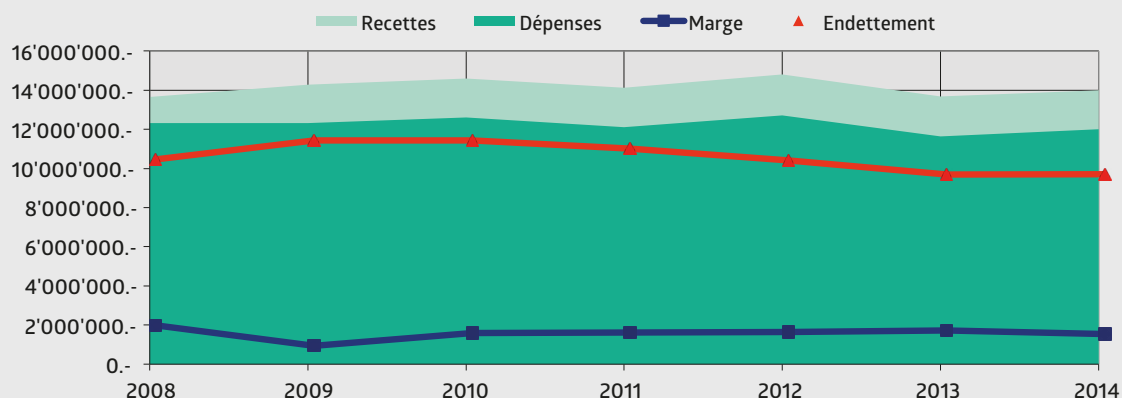
Le total des charges de fonctionnement se monte à 12.9 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-contre:

- Les différences essentielles sont dues à la participation aux factures cantonales pour le traitement des enseignants, notamment au niveau du cycle d'orientation. La participation pour les écoles spécialisées a également été revue à la baisse.
- La réalisation de l'espace «Henri Marin» dans la bibliothèque de Vercorin, ainsi que certains travaux indispensables dans la buvette de Bozon n'étaient pas connus lors de l'établissement du budget 2014.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses	11'744'641.-	12'330'500.-	12'321'036.-	12'607'294.-	12'101'105.-	12'719'995.-	12'876'379.-
Recettes	14'097'758.-	13'648'141.-	14'277'917.-	14'592'458.-	14'123'447.-	14'816'318.-	14'799'895.-
Marge	2'353'116.-	1'317'641.-	1'956'881.-	1'985'164.-	2'022'342.-	2'096'323.-	1'923'516.-
Endettement	10'742'031.-	11'692'987.-	11'694'888.-	11'263'260.-	10'669'433.-	9'968'602.-	9'971'168.-



Chapitres	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	Remarque
2 Enseignement et formation	2'772'912	2'830'600	- 57'688	a
3 Culture, loisirs et culte	897'725	861'920	+ 35'806	b
5 Prévoyance sociale	1'540'635	1'317'920	+ 222'715	c
6 Trafic	2'171'429	1'979'200	+ 192'229	d
8 Economie publique	574'770	423'944	+ 150'826	e
9 Finances et impôts	1'781'892	1'107'278	+ 674'614	f

c) Les hausses des contributions à l'aide sociale, des mesures en faveur des handicapés et du fond cantonal pour l'emploi expliquent cet écart.

d) L'augmentation de la facture cantonale concernant l'entretien des routes cantonales et le nombre d'interventions pour le déblaiement des neiges ont contribué à l'augmentation des coûts. Enfin, la mise en place des bus navettes à Vercorin, notamment le renouvellement des panneaux d'horaires a nécessité plus de ressources que prévu.

e) Les améliorations agricoles ainsi que l'amortissement expliquent l'augmentation des coûts.

f) Une perte sur les débiteurs de 432'898 francs a été enregistrée cette année. Il s'agissait de hoiries en déshérence ainsi que d'anciens actes de défauts de bien. La provision pour débiteurs douteux a également été augmentée de 300'000 francs et les actions de la télécabine amorties de 300'000 francs.

Compte de fonctionnement

2014

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	12'876'379.31
Revenus financiers	+ fr.	14'799'894.91
Marge d'autofinancement	= fr.	1'923'515.60

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	1'923'515.60
Amortissements ordinaires	- fr.	1'676'550.02
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	246'965.58

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	2'307'504.42
Recettes	- fr.	430'954.40
Investissements nets	= fr.	1'876'550.02

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	1'923'515.60
Investissements nets	- fr.	1'876'550.02
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	46'965.58

Chapitres	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	Remarque
9 Finances et impôts	11'436'469	10'393'018	+ 1'043'451	a

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 14.8 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-dessus:

a) Lors de l'établissement du budget 2014, les comptes 2013 n'étaient pas encore bouclés. Les projections fiscales s'étaient alors basées sur la dernière taxation complète, soit la taxation 2011 et ont été évaluées avec prudence. Nous comptons, aujourd'hui une centaine de contribuables de plus qu'en 2011. Ainsi, les recettes d'impôts, selon les projections de l'Etat du Valais, ont évolué, notamment, en fonction de cette nouvelle donne. Les redevances hydrauliques, ainsi que le rendement des titres ont également évolué positivement.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à 1'676'550 francs. Des amortissements complémentaires de 300'000 francs sur les actions de la télécabine, de 7'000 francs sur le bâtiment de la Forge et de 40'642 francs sur le bâtiment de la Postale ont été comptabilisés.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en

matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2014 s'établit à 10% en respect des dispositions en la matière.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de 2.3 millions de francs couvertes à hauteur de 431'000 francs par des recettes. Le financement de ces projets a été assuré 100% par la marge d'autofinancement de l'exercice. Le volume net des investissements atteint 1.9 million de francs.

Correction apportée,
le 15.06.15

Les principaux investissements réalisés sont les suivants : Mensurations fédérales (70'536 francs), réseau et éclairage public (160'039 francs), rue des Harroz (109'898 francs), rte de Chip-pis (206'381 francs), rte de Grône (259'974 francs), rte forestière des Ziettes (47'985 francs), cimetière de Chalais (86'956 francs), parking du Fuidjou (178'689 francs), station de filtration des Planards (221'706 francs), remboursements (118'161 francs), sentier didactique (38'295 francs), achats de terrains (230'159 francs). Tous les investissements prévus en 2014 ont été réalisés.

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	990'113.13	106'736.07	991'400.00	107'200.00	949'174.50	106'383.88
Sécurité publique	664'668.75	128'185.85	642'450.00	166'500.00	621'715.70	168'946.25
Enseignement et formation	2'772'912.78	128'250.50	2'830'600.00	152'650.00	2'657'148.15	145'866.25
Culture, loisirs et culte	897'725.90	44'501.55	861'920.00	44'190.00	904'162.62	37'424.00
Santé	194'141.20	-	207'592.00	-	209'824.45	-
Prévoyance sociale	1'540'635.42	12'077.25	1'317'920.00	11'400.00	1'431'500.27	11'694.90
Trafic	2'171'429.00	208'128.44	1'979'200.00	161'640.00	2'431'594.63	666'708.05
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'964'640.69	2'254'697.86	2'976'325.00	2'228'000.00	3'394'870.41	2'214'219.00
Economie publique, yc services industriels	574'770.10	480'847.95	423'944.00	420'956.00	507'420.79	521'859.75
Finances et impôts	1'781'892.36	11'436'469.44	1'107'278.00	10'393'018.00	1'273'833.22	10'943'216.11
Total des charges et des revenus	14'552'929.33	14'799'894.91	13'338'629.00	13'685'554.00	14'381'244.74	14'816'318.19
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	246'965.58		346'925.00		435'073.45	

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent, comme chaque année, un déficit de financement global de 400'3348 francs qui provient du ménage communal. En détail, le compte "Eau potable" présente une perte de 59'814 francs, celui des "Egouts", une perte de 103'148 francs et celui de l'"Hygiène" une perte de 237'386 francs. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 780'999 francs, 631'344 francs et 714'885 francs.

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 246'965 francs, la fortune nette de la Commune s'élève à 3'503'777 francs. L'endettement net se monte à 9'971'167 francs soit 3'034 francs par habitants.

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Le degré d'autofinancement (note: «Très Bien») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources. Elle n'a donc pas eu recours à l'emprunt. La capacité d'autofinancement (note: «Satisfaisant») informe du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer

les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2014 de 13.5 % baisse par rapport à 2013, mais reste proche de 15% qui donne la note « Bien ».

L'endettement net par habitant est qualifié de «Mesuré» puisqu'il se situe à 3'064 francs pour 2014. Il se rapproche de l'endettement qualifié de faible qui se situe à 3'000 francs.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 234.3 % nous vaut la note «Satisfaisant».

CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2014 peuvent être qualifiés de bons. En effet, les charges, ainsi que les dépenses ont été maîtrisées. Les recettes fiscales ont progressé, notamment en raison de l'augmentation des habitants. En revanche, le nombre de débiteurs douteux a la fâcheuse tendance à augmenter et impose un suivi rigoureux des encaissements.

Comptes séparés des services publics

2014

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2013	9'456'992.-
Amortissement 2014	254'004.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2013	3'196'813.-
Résultat de fonctionnement 2014	194'190.-
Solde du compte séparé	6'319'994.-

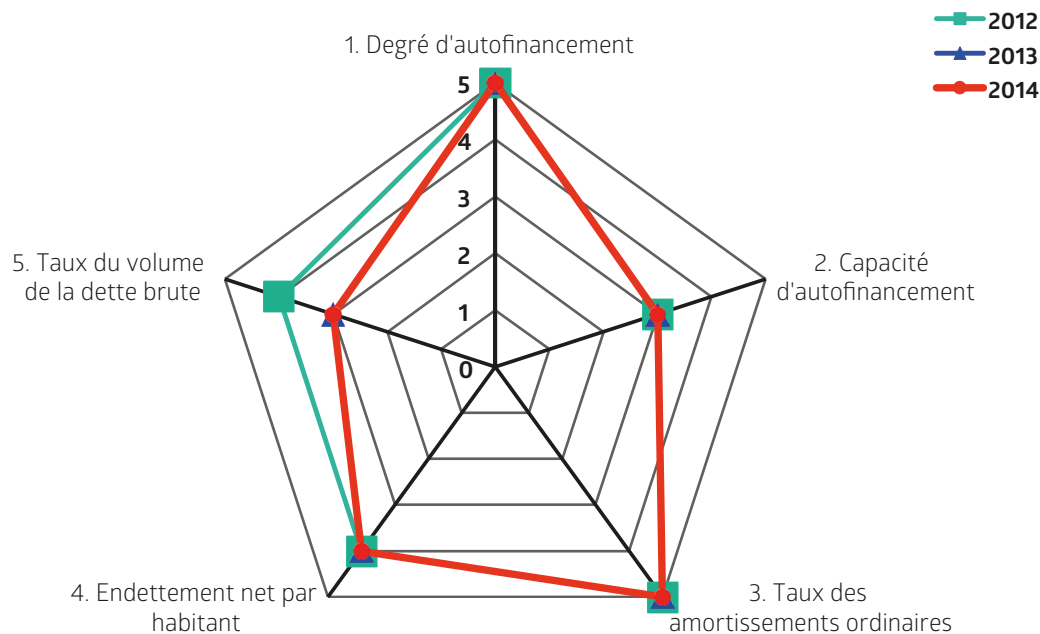
Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2013	3'432'179.-
Amortissement 2014	205'342.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2013	2'474'332.-
Résultat de fonctionnement 2014	102'193.-
Solde du compte séparé	1'060'996.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2013	1'183'091.-
Amortissement 2014	206'957.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2013	-1'784'304.-
Résultat de fonctionnement 2014	-30'429.-
Solde du compte séparé	3'204'781.-

GRAPHIQUE DES INDICATEURS - MOYENNE DES ANNÉES 2013 ET 2014



Aperçu du bilan et du financement

		Etat 31.12.2013	Etat 31.12.2014
1	Actif	34'852'909.05	38'526'685.49
	Patrimoine financier	19'992'909.05	23'466'685.49
10	Disponibilités	121'606.02	40'045.91
11	Avoirs	4'495'611.58	3'804'701.24
12	Placements	13'255'547.00	17'578'047.00
13	Actifs transitoires	2'120'144.45	2'043'891.34
	Patrimoine administratif	14'860'000.00	15'060'000.00
14	Investissements propres	14'860'000.00	15'060'000.00
2	Passif	34'852'909.05	38'526'685.49
	Engagement	29'961'511.67	33'437'853.23
20	Engagements courants	558'455.80	391'704.93
21	Dettes à court terme	2'002'687.09	890'926.36
22	Dettes à moyen et à long terme	24'686'321.65	28'884'021.65
23	Engagements envers des entités particulières	122'530.75	122'530.75
25	Passifs transitoires	1'741'516.38	1'998'669.54
	Financements spéciaux	1'634'585.95	1'585'055.25
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'634'585.95	1'585'055.25
	Fortune	3'256'811.43	3'503'777.01
29	Fortune nette	3'256'811.43	3'503'777.01

DÉTAILS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2015

	COMPTES 2014		BUDGET 2014		COMPTES 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	990'113	106'736	991'400	107'200	949'175	106'384
012 Exécutif	157'808		150'700		148'935	
020 Administration des finances et contrib.	191'298	449	235'000		222'454	
029 Administration générale, divers	541'007	106'287	505'700	107'200	547'785	106'384
098 Tâches non ventilées	100'000		100'000		30'000	
1 Sécurité publique	664'669	128'186	642'450	166'500	621'716	168'946
100 Cadastre	143'035	46'655	135'000	58'000	146'981	51'028
101 Justice divers		3'000		2'500		2'000
102 Police de l'habitant et étrangers	95'159	31'407	80'000	32'000	85'719	35'124
113 Corps de police locale	170'593	18'290	156'600	16'000	165'848	20'730
121 Tribunal de Sierre	9'761		9'150		9'825	
122 Chambre pupillaire	60'469		54'000		52'479	
140 Police du feu	83'921	23'542	77'200	50'000	67'222	47'185
150 Administration	5'000		5'000		5'000	
160 Protection civile	16'194	5'292	24'000	8'000	24'652	12'880
198 Tâches non ventilées	80'537		100'000		63'990	
2 Enseignement et formation	2'772'913	128'251	2'830'600	152'650	2'657'148	145'866
210 Ecole primaire	1'651'585	98'687	1'621'100	97'150	1'489'101	113'817
211 Ecole secondaire - Cycle d'orientation	816'548		820'600		801'596	9'393
220 Ecoles spécialisées	25'473		56'900		21'509	
239 Autres tâches formation professionnelle	60'430	29'564	111'000	55'500	91'534	22'656
298 Tâches non ventilées	218'877		221'000		253'409	
3 Culture, loisirs et culte	897'726	44'502	861'920	44'190	904'163	37'424
300 Bibliothèque	143'253	13'412	116'200	15'000	129'033	13'634
303 Sociétés locales	101'134		109'800		86'574	
309 Autres tâches culturelles	98'678	25'000	101'500	25'000	102'326	25'000
330 Parcs publics et chemins pédestres	108'028	5'210	120'100	1'590	67'790	5'290
340 Sports	169'856	880	129'400	2'600	187'671	-6'500
390 Eglise catholique romaine	158'855		167'000		162'850	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		17'920		17'920	
398 Tâches non ventilées	100'000		100'000		150'000	

	COMPTES 2014		BUDGET 2014		COMPTES 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé	194'141		207'592		209'824	
440 Centre médico-social régional	121'632		121'892		125'964	
460 Prophylaxie dentaire	72'510		80'000		83'860	
5 Prévoyance sociale	1'540'635	12'077	1'317'920	11'400	1'431'500	11'695
500 Agence AVS	18'103	12'077	16'200	11'400	17'460	11'695
520 Assurance maladie	353'861		348'750		333'523	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	188'570		140'570		216'636	
541 Garderie d'enfants, crèches	287'882		295'000		276'946	
550 Handicapés	339'344		267'200		337'147	
580 Aide sociale individuelle	301'638		200'000		179'741	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	51'236		50'200		47'095	
598 Report des investissements					22'952	
6 Trafic	2'171'429	208'128	1'979'200	161'640	2'431'595	666'708
610 Routes cantonales	240'219		203'800		700'683	
620 Réseau des routes communales	796'300	24'535	726'500	15'800	634'923	528'102
621 Parkings et places de stationnement	29'853	77'294	24'400	62'840	3'893	31'321
622 Ateliers	80'990		63'500		125'506	
650 Entreprises de trafic régional	52'520		43'000		49'777	
651 Entreprises de trafic local	190'894		180'000		19'526	
698 Autres tâches relatives au trafic	780'652	106'300	738'000	83'000	897'287	107'285
7 Protection et aménag. de l'environnement	2'964'641	2'254'698	2'976'325	2'228'000	3'394'870	2'214'219
700 Approv. et alimentation en eau potable	840'812	780'999	776'225	750'000	1'047'511	779'182
710 Assainissement des eaux usées	366'138	631'344	475'200	630'000	453'855	626'534
711 Station d'épuration des eaux usées	368'355		285'000		360'369	
720 Traitement des déchets	777'166	714'885	742'800	710'000	688'833	708'403
721 Usine d'incinération des déchets	175'105		195'000		184'128	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	10'764	26'850	12'300	26'000	24'211	20'700
750 Correction des eaux	60'836	28'315	65'000	22'000	46'653	26'445
790 Aménagement du territoire	88'287	72'306	74'800	90'000	80'709	52'955
792 Construction de logements	120'082		120'000		362'107	
798 Tâches non ventilées	157'096		230'000		146'494	

	COMPTES 2014		BUDGET 2014		COMPTES 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	574'770	480'848	423'944	420'956	507'421	521'860
800 Agriculture	57'318	31'092	35'500	30'956	63'298	72'420
801 Irrigation	5'667		4'500		5'873	
810 Sylviculture	27'013		8'000		8'379	
830 Société de développement	161'738	213'928	151'500	60'000	139'325	57'304
840 Industrie, artisanat et commerce	59'646		61'444		57'376	
860 Electricité	152'812	235'828	163'000	330'000	155'181	392'136
870 Exploitations artisanales	6'669				4'857	
898 Tâches non ventilées	103'907				73'132	
9 Finances et impôts	1'781'892	11'436'469	1'107'278	10'393'018	1'273'833	10'943'216
900 Impôts personnes physiques	562'478	8'607'821	158'000	7'756'710	106'003	8'033'439
901 Impôts personnes morales	146	622'995		470'000		569'011
920 Péréquation financière		1'147'646		1'179'748		1'228'353
932 Redevances		101'077		74'700		117'322
940 Intérêts	548'710	670'015	515'278	613'620	477'517	797'348
942 Immeubles du patrimoine financier	22'916	102'472	24'000	115'640	3'354	37'800
943 Domaines		184'444		182'600		159'942
998 Tâches non ventilées	647'643		410'000		686'959	

Compte des investissements par tâche

Comptes 2014

Budget 2014

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	70'536.90	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	30'000.00	-
Culture, loisirs et culte	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	17'916.56	-	-	-
Trafic	1'002'824.38	182'033.80	1'851'000.00	317'500.00
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'216'226.58	248'920.60	315'000.00	100'000.00
Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'307'504.42	430'954.40	2'196'000.00	417'500.00
Excédent de dépenses	-	1'876'550.02	-	1'778'500.00
Excédent de recettes	-	-	-	-

Corrections apportées,
le 15.06.15

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale des Etreys

	Toute l'année
Lundi	14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais
Tél. 027 459 11 11
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch



Le Conseil communal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances

